

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FINK – Io Dip 50

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0020540-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0020540-0013

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FINK – Io Dip 50
Io Dip 50
Iodine Dip 50
Iodine Dip 5000
IODOPLUS 5000

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Applied Biocide GmbH
	Adresse	Siemensstraße 42 59199 Bönen Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0000 1-5	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0020540-0013	
Date de l'autorisation	25/11/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	31/10/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	FINK TEC GmbH
Adresse du fabricant	Oberster Kamp 23 59069 Hamm Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Oberster Kamp 23 59069 Hamm Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	Cosayach S.A. Compania de Salitre y Yodo
Adresse du fabricant	Amunátegui 178, 7th Floor 8320000 Santiago Chili
Emplacement des sites de fabrication	S.C.M. Cosayach Cala Cala 1180000 Pozo Almonte Chile Chili
Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	ACF Minera S.A.
Adresse du fabricant	San Martin 499 1100000 Iquique Chili
Emplacement des sites de fabrication	Lagunas mine 1180000 Pozo Almonte Chili
Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	Sociedad Quimica y Minera SA
Adresse du fabricant	Los Militares 4290 7550000 Las Condes Chili
Emplacement des sites de fabrication	Nueva Victoria 1180000 Pozo Almonte Chili Pedro de Valdivia 1240000 Antofagasta Chili

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,45
Phosphoric Acid	Trihydroxidooxidophosphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,35
Poly(oxy-1,2-ethandiyl).alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-	Poly(oxy-1,2-ethandiyl).alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0

Isotridecanol, ethoxylated 90%, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0
-----------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	-------------------------	------------	-----------	---

2.2. Type de formulation

meta RCP 1-5 : AL : Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
Éliminer le contenu dans conteneur aux réglementations locales / nationales

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant à trayons - professionnel – intérieur - trempage (après la traite)

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactérie
Nom commun: Bactérie
Stade de développement: pas spécifié

Nom scientifique: Levures
Nom commun: Levures
Stade de développement: pas spécifié

Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage Description détaillée: Trempage des trayons : Désinfection manuelle, non médicale des trayons avec un liquide prêt à l'emploi (sur les vaches, après la traite)
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: De 5 à 10 mL par vache Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Pendant la période de lactation : <ul style="list-style-type: none"> • 2 applications par jour (après la traite) Pendant la période sèche : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD : 1 litre Jerrycan en PE-HD : de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD : 200 litres IBC en PE-HD : de 600 à 1000 litres

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Le produit doit atteindre une température supérieure à 20°C avant l'utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour remplir le produit dans l'équipement d'application.

Remplir un gobelet-trempeur aux 2/3 de produit. Tremper chaque trayons à la main dans la solution immédiatement après la traite de chaque vache. S'assurer que les deux tiers du trayon au moins, de préférence le trayon entier, entre en contact avec la solution.

Ne pas nettoyer les trayons immédiatement après la désinfection. Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Garder les vaches dans une position debout jusqu'à ce que le produit ait séché (5 minutes au moins).

Remplir à nouveau le gobelet si nécessaire.

Les gobelets-trempeurs doivent être vidés après la traite et lavés avant d'être réutilisés. Avant la prochaine traite, les trayons doivent avoir été nettoyés de préférence avec une nouvelle lingette humide pour chaque vache.

La fréquence d'application ne doit pas dépasser deux fois par vache et par jour (après la traite).

5.2. Mesures de gestion des risques

À tenir hors de portée des enfants.

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, considérer utiliser un autre produit biocide qui ne contient pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'inhalation : respirer de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement la peau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir ; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Précautions écologiques :

Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.
Catalogue Européen des Déchets : 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit à température ambiante à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation : 12 mois dans du PE-HD

6. Autres informations